

Province de Québec MRC de Beauce-Sartigan Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Que le rôle de perception des taxes foncières générales et spéciales, de la tarification pour le service de dette des réseaux d'aqueduc et d'égout, le traitement de l'eau potable et usée, de la compensation pour l'enlèvement des matière résiduelles et des matières recyclables, de la compensation pour vidange de fosses septiques, et de la réserve financière pour le service d'égout pour l'année 2025 a été préparé et déposé au bureau municipal sis au 216, route 271, et que toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées.

Que l'envoi des comptes de taxes sera effectué le 31 janvier 2025.

Que les comptes de taxes soient payables en un (1) versement échéant le 3 mars 2025, s'il est inférieur à trois cents dollars (300,00 \$) et en quatre (4) versements échéant le 3 mars 2025, le 15 mai 2025, le 15 juillet 2025 et le 15 septembre 2025 s'il est supérieur à trois cents dollars (300,00 \$).

QU'un intérêt de douze pour cent (12%) l'an sera chargé sur toutes les taxes et redevances imposées à compter de leur date d'échéance.

Donné à Saint-Benoît-Labre

Ce 17^e jour du mois de janvier 2025

Coralie Rodrigue

Directrice Générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 17^e jour du mois de janvier 2025.

Coralie Rodrigue

Directrice Générale et Greffière-Trésorière